

Divorce ou séparation

Mieux protéger l'enfant en cas de conflit parental

Une étude s'inquiète du bien-être de l'enfant après une séparation des parents. Selon leur perception, les professionnels tendraient à cristalliser les dissensions.

Simone Honegger

Comment s'assurer du bien-être de l'enfant dont les parents se séparent? Et comment les professionnels accompagnent les familles séparées dans le canton? Une étude, présentée au public le mois dernier, s'est intéressée à ces périodes de transition pour l'enfant qui doit adopter un nouveau foyer monoparental et/ou recomposé. Soutenu par la HES-SO et le Canton de Vaud, le projet est conduit par le Centre de recherche interdisciplinaire sur les parcours de vie et de vulnérabilité (LIVES), basé à l'Université de Lausanne.

Que disent les chiffres? En terres vaudoises, près d'un couple sur deux divorce, contre un peu moins de 40% au niveau national. Quant au dernier rapport sur les familles de l'Office fédéral de la statistique datant de 2021, il estime que la grande majorité des enfants vit avec ses deux parents (famille dite traditionnelle), alors que 13% d'entre eux vivent dans un ménage monoparental et 6% dans une famille recomposée.

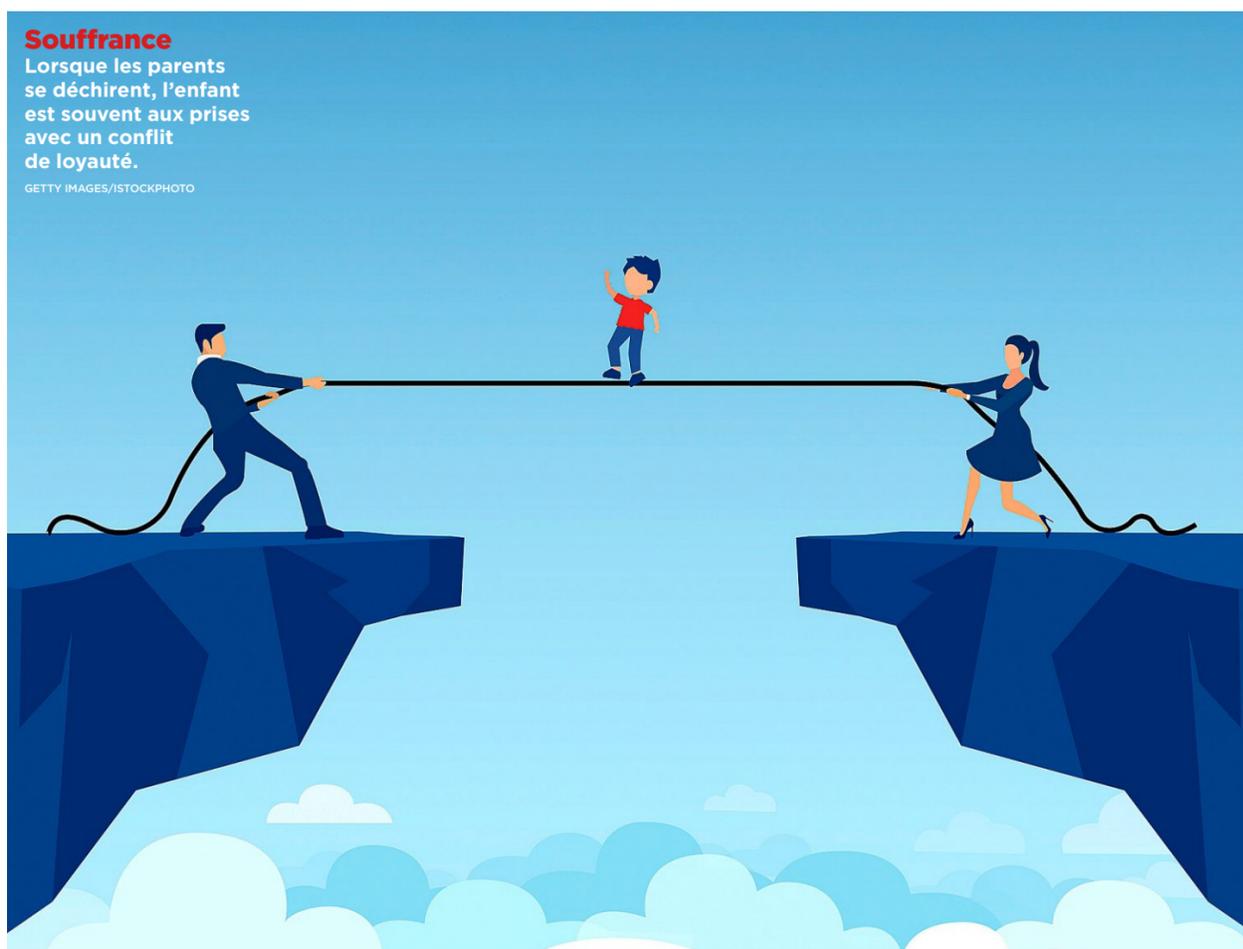
Une trentaine de prestataires de services et de parents ont ainsi été questionnés. Au cœur de la réflexion: la place que les professionnels accordent aux relations qu'entretient l'enfant avec les membres de sa famille, en particulier avec son parent non gardien et ses éventuels beaux-parents. Interview de Gentiane Schwarzer, coauteure de l'étude.

Quel est le constat principal de vos recherches?

Les professionnels tendent à valoriser l'image de la famille traditionnelle. La figure maternelle est, elle, considérée comme plus importante pour le bien-être de l'enfant au détriment du père. D'ailleurs, c'est souvent la mère qui obtient la garde des enfants. Si elle montre des difficultés dans sa tâche, différentes prestations sont mises en place pour l'aider. En revanche, si le papa connaît les mêmes complications en tant que parent non gardien, il y aura très peu de mesures pour le soutenir et, ainsi, aider à maintenir le lien avec l'enfant. Lors de questionnements sur ses compétences parentales, on aura même tendance à choisir des mesures très radicales, comme limiter le droit de visite. Or les résultats de la recherche en sciences sociales sur le bien-être de l'enfant démontrent que c'est bien la qualité du lien avec les deux parents qui compte, voire son attachement à des figures parentales plus élargies.

Comment expliquez-vous ces différentes perceptions des figures parentales?

En Suisse, la famille est considérée comme faisant partie de la sphère privée. Par conséquent, l'État s'implique peu dans la politique familiale, qui reste très genrée. Cette image traditionnelle se retrouve encore trop souvent dans les pratiques des juges, des



Souffrance
Lorsque les parents se déchirent, l'enfant est souvent aux prises avec un conflit de loyauté.

GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO



«Dans les pays nordiques, les professionnels prennent bien davantage en compte la famille dans sa globalité.»

Gentiane Schwarzer, chargée de recherche au Centre LIVES basé à l'Université de Lausanne

médiateurs, des psychologues, de tous les professionnels qui gravitent autour de l'enfant. Les familles recomposées, elles, sont confrontées à de nombreuses difficultés, notamment à cause d'une faible reconnaissance du parent social malgré son rôle éducatif important. Il est rarement consulté par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) ou lors d'un travail de coparentalité. Sur les quatorze institutions que nous avons interrogées, seules deux accompagnent spécifiquement les familles recomposées. Dans les pays nordiques, les professionnels prennent bien davantage en compte la famille dans sa globalité.

Quelles conséquences négatives peuvent provoquer ces pratiques?

La figure paternelle tendant à être minimisée, il y a un manque de garde-fous efficaces pour assurer la régularité des contacts entre l'enfant et le parent non gardien. Pourtant, un droit de visite non régulier, voire interrompu, peut être la conséquence du conflit parental plutôt que de doutes fondés concernant les compétences parentales. Si les difficultés des parents à s'entendre concernant leur enfant ne sont pas accompagnées par les professionnels, les conflits parentaux risquent de se détériorer. Il arrive par ailleurs qu'un parent exerce de la violence sur la famille au point où l'enfant risque de couper le lien

avec l'autre parent, car sa perception est influencée. Ces situations d'aliénation parentale sont sous-évaluées par les professionnels (*lire encadré*). Ces familles se voient renvoyées d'une institution à une autre sans qu'on leur propose de solution. Et le temps passe, et le temps n'est pas le même pour un adulte que pour un enfant.

Votre étude veut tirer la sonnette d'alarme, pourquoi?

Les risques de fragilisation et de rupture des liens familiaux à la suite d'une séparation parentale sont un enjeu de santé publique. Par conséquent, cette question doit devenir un objet prioritaire de la politique publique. Si l'atta-

chement qu'a créé un enfant avec diverses figures parentales est mis à mal, ça peut fortement affecter l'enfant et son identité. On parle donc de santé mentale. Un climat d'insécurité affective est pourtant un indicateur de la maltraitance, reconnu par les services de protection de l'enfance. Il faut davantage de mesures pour assurer la continuité du lien entre l'enfant et ses figures d'attachement, une meilleure sensibilisation pour détecter au plus vite les situations parentales à hauts conflits, comme le propose déjà le centre de consultation Les Boréales, au CHUV, ainsi qu'un meilleur travail en réseau des professionnels. L'intérêt de l'enfant doit être au centre de toutes les priorités.

«Nos collaborateurs sont parfois démunis»

● «Nos collaborateurs se retrouvent parfois démunis face à certains conflits familiaux.» Le directeur général adjoint de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), Frédéric Vuissoz, reconnaît l'impuissance des professionnels entourant l'enfant dans certaines situations. «Nous intervenons au moment où le conflit parental est le plus intense, puisque les deux parties n'arrivent pas à se mettre d'accord. Faire intervenir le nouveau compagnon ou la nouvelle compagne nous semble peu approprié et ne



Frédéric Vuissoz
Directeur général adjoint de la DGEJ

ferait qu'attiser les tensions.» Pour éviter les affrontements, le Canton mise depuis le début de l'année sur le projet pilote concernant le consensus parental mis en place dans l'Est vaudois. «Avant de bénéficier du programme, les deux parents doivent remplir un formulaire de requête, dans lequel ils racontent leur

situation personnelle, précise Frédéric Vuissoz. Si des violences sont détectées, le juge ne les aiguillera évidemment pas vers de la médiation ou la coparentalité.» Ne faudrait-il pas carrément instaurer un tribunal de la famille, comme le demandent différentes organisations depuis des années? «Je vous répondrai que toutes les juridictions spécialisées dans les affaires familiales avec des professionnels qui ont une vision globale de ces problématiques ne peuvent que bénéficier d'une meilleure protection de l'enfant.» **SHO**

Au CHUV

Différencier les conflits des violences

Comme le font toutes les structures intervenant dans des contextes de violences intrafamiliales, la consultation Les Boréales, au CHUV, distingue deux situations: les violences symétriques et les violences complémentaires. Dans le premier cas, chaque parent veut garder le pouvoir et va surenchérir par rapport à l'autre. Ça peut engendrer des conflits sévères de séparation. Dans le deuxième cas, un seul parent veut garder le contrôle, alors que l'autre met tout en œuvre pour apaiser et rassurer le premier. Après la séparation, l'auteur exerce son emprise sur l'enfant. Ça peut se faire sous forme d'aliénation parentale, à savoir couper l'enfant de l'autre parent à des fins égoïstes.

«Des critères objectifs, comme des éléments de langage, permettent d'identifier l'aliénation parentale.»

Alessandra Duc Marwood, médecin responsable de l'unité Les Boréales, au CHUV

«C'est un terme controversé, reconnaît Alessandra Duc Marwood, médecin responsable de l'unité. L'aliénation parentale a souvent été utilisée à mauvais escient pour discréditer une demande de protection spécifique contre l'autre parent. Pourtant, des critères objectifs, comme des éléments de langage, permettent de l'identifier. Ça nécessite une évaluation pointue des discours des uns et des autres, des réunions plus fréquentes des professionnels pour juxtaposer les différentes perceptions d'une situation et se mettre d'accord sur la meilleure prise en charge.» Pour éviter les séparations conflictuelles, le Canton de Vaud teste depuis le début de l'année le modèle de consensus parental. Un projet louable sur certains aspects, mais qui met «dangereusement en péril toutes les victimes de violences complémentaires», selon Alessandra Duc Marwood. «L'auteur de l'emprise est souvent un bien meilleur orateur que sa victime. Il faudrait un dispositif spécifique pour différencier les conflits des violences. Mais ça demanderait davantage de moyens.» **SHO**